

Lecture du soir... Lecture du matin...

« MESSE CÉLÉBRÉE SELON LE RITE TRADITIONNEL »
TENSIONS LITURGIQUES AUTOUR DU
PÈLERINAGE DE CHARTRES
MGR PHILIPPE CHRISTORY RÉCUSE
LES « RESTRICTIONS LITURGIQUES DU PÈLERINAGE »



« Messe Célébrée Selon Le Rite Traditionnel »

Évêque de Chartres depuis 2018, Mgr Philippe Christory accueille volontiers dans son diocèse le pèlerinage annuel de Notre-Dame de Chrétienté, association française catholique de rite traditionnel.

Ce pèlerinage est le grand rendez-vous du monde traditionaliste en France : la messe est célébrée selon l'ancien rite saint Pie V (ou messe tridentine). Le prêtre célèbre en latin, dos au peuple, tourné vers l'orient et suit un missel différent de celui du pape et de l'Église catholique romaine.

Cette année, 19 000 personnes ont participé au pèlerinage de Pentecôte reliant Paris à Chartres. Un succès grandissant et vitalisant pour l’Église catholique, malgré quelques tensions vécues récemment entre le diocèse et l’association.

La liturgie est de « la compétence exclusive de l’évêque du lieu »

Tout en autorisant le rite traditionnel pendant le pèlerinage, Mgr Philippe Christory a demandé cette année à ce que les prêtres – qui le souhaitaient – puissent célébrer en privé la messe selon le rite romain actuel. Mais suite au refus de Philippe Darantière, président de Notre-Dame de chrétienté, l’évêque de Chartres a récusé ces « *restrictions liturgiques du pèlerinage* » qui imposent aux prêtres de ne célébrer la messe et les confessions que selon la forme extraordinaire.



19 000 pèlerins cette année au pèlerinage de Pentecôte © Nd-chretiente.com



Mgr Philippe Christory, évêque de Chartres © église.catholique.fr

*« J'autorise les prêtres qui le souhaitent à célébrer en *vetus ordo* (ancien rite) à leur demande », a déclaré Mgr Christory, « mais je ne veux pas qu'on inverse les choses : ce n'est pas à l'association *Notre-Dame-de-Chrétienté* de limiter la forme du rite sur le territoire d'un diocèse ».*

« Depuis que je suis évêque de Chartres, je suis présent auprès des pèlerins, je préside la messe du lundi dans la cathédrale, je marche avec eux le dimanche après-midi », a-t-il ajouté. « Mais je conteste très clairement le droit qu'ils se donnent d'interdire aux prêtres qui participent au pèlerinage de célébrer la messe et la confession dans la forme actuelle du rite romain ».

Mgr Vincent Jordy, chargé de ces questions au sein de la Conférence des évêques de France (CEF), a précisé la position du Saint-Siège dans une lettre datée du 6 mai 2025 : « *Une organisation, laïque ou ecclésiale, peut certainement convoquer et organiser un pèlerinage, mais n'a aucune autorité en ce qui regarde la liturgie* » qui est de la « *compétence exclusive de l'évêque du lieu* ». Il a en outre confirmé qu'il faut donner la possibilité réelle à tous les prêtres de célébrer la messe selon la forme actuelle, s'ils le désirent.

(Source : [Zénit](#))